



Dossier : La vie municipale en toute transparence

Opération tranquillité vacances p.6
Résultats des élections municipales p.8
Budget communal p.12
Rénovation de l'éclairage public p.15
Inscriptions à l'accueil de loisirs p.16
Évènements à venir p.17



<https://mairiedelepin.fr/>



mairiedelepin



mairiedelepin77



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie vous accueille au 6 rue de Courtry (77181 Le Pin) du **lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30** ou par téléphone au **01 60 26 22 09**. **Fermée au public le mercredi matin**

Un problème, une question ? **Vos élus sont disponibles sur rendez-vous ou par mail :**
secretaire@mairielepin.fr

CONSEILS MUNICIPAUX

Les séances du Conseil municipal se tiennent **au minimum une fois par trimestre**. Leurs dates sont fixées en fonction des besoins liés aux délibérations à examiner afin de garantir la réactivité de l'assemblée. Les convocations sont publiées sur la **page d'accueil** du site de la commune dans la rubrique "Les actualités du Pin" à <https://mairielepin.fr/>

PERMANENCE FRANCE SERVICES



La Communauté de Communes Plaines et Monts de France assure régulièrement les permanences France Services.

Mme LANSOY (01 60 54 68 58) vous accueille sur RDV les **jeudis de 9h à 12h** aux jours suivants :

- jeudi **11** juin
- jeudi **9** et **23** juillet
- jeudi **13** et **27** août



OUTILS DE COMMUNICATION



Le Pin Le mag consultable en ligne en cliquant sur l'onglet situé sur la page d'accueil du **site internet de la mairie** : <https://mairiedelepin.fr/>



Abonnez-vous pour recevoir la **newsletter mensuelle**, sur le **site de la mairie en bas de la page d'accueil**. Un onglet vous permet également de consulter les précédentes lettres d'information.



Pour rester connecté, n'oubliez pas de télécharger l'application **Panneau Pocket** afin de **sivre l'actualité** de la commune et être **alertés en temps réel** et/ou vous inscrire sur nos pages **Facebook** et tout récemment **Instagram**.



Sans oublier **les panneaux lumineux** installés place du Village et devant la mairie.



NAISSANCES



Zaynab **ISLAM** le 22/04/2026,

MARIAGES



M. **GARY** Benjamin et Mme **PONTES** Mahina le 09/05/2026

ÉTAT CIVIL

La municipalité partage la peine des familles en deuil, cependant, afin de les protéger de démarches frauduleuses, nous avons fait le choix de ne pas publier les noms des Pinois décédés.

Chères Pinoises, chers Pinois,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous adresse ce premier numéro de notre bulletin municipal **Le Pin Le Mag** depuis les élections municipales de mars dernier.



Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement les habitants qui nous ont renouvelé leur confiance. Avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous avons **débuté ce nouveau mandat avec énergie, détermination et la volonté d'agir concrètement pour notre village et votre quotidien.**

Plusieurs projets structurent déjà ce début de mandat. La commune travaille actuellement à la définition et à la préparation d'opérations majeures, dont la **construction d'un nouveau centre de loisirs, la modernisation de la cantine et l'amélioration de l'accessibilité de l'école.** Des investissements visant à **renforcer les outils numériques et moderniser les équipements informatiques de la commune** devraient également être engagés prochainement, le dossier de demande de subvention étant actuellement en cours de finalisation.

Dans le même temps, un **nouveau colombarium** a été installé au cimetière, un **défibillateur à l'extérieur de la mairie** a été commandé et **de nouveaux bancs, fabriqués par nos agents municipaux**, ont été mis en place **au city-stade et au terrain de pétanque.** D'autres aménagements viendront progressivement compléter ces actions, notamment **la végétalisation du cimetière et l'amélioration de l'accès au jardin du souvenir.**

Dans un contexte budgétaire toujours exigeant, nous avons fait le choix de **maintenir les taux d'imposition communaux.** Le budget communal 2026 s'élève à 2 620 702 € en fonctionnement et 902 465 € en investissement afin de poursuivre les projets utiles à notre village. Cette année marque également **l'achèvement du passage de l'éclairage public en 100 % LED sur l'ensemble de la commune.**

L'amélioration de la **circulation et du stationnement au cœur du village demeure également une priorité** qui fera l'objet d'une attention particulière au cours du mandat.

Ce bulletin municipal a vocation à vous informer régulièrement sur les actions, projets et événements de la commune. Afin de **renforcer encore davantage la proximité et la communication avec les habitants**, la commune dispose également désormais d'une **page Instagram** sur laquelle vous pourrez retrouver les actualités et temps forts de la vie locale.

Enfin, je vous donne **rendez-vous le samedi 13 juin prochain pour notre fête du village**, organisée pour la troisième année consécutive au stade Roger Briançon. Vous êtes chaque année plus nombreux à participer à ce moment de convivialité auquel nous sommes très attachés.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une excellente lecture de ce nouveau numéro de Le Pin Le Mag.

Bien fidèlement,
votre maire Lydie Wallez

- 02 Infos mairie
 - 02 État civil
 - 04 Retour en images
 - 06 Actualité & vie locale
 - Opération tranquillité vacances
 - Très grande collecte solidaire
 - Règles de bon voisinage
 - Collecte des déchets verts
 - Bonne fête maman bonne fête papa
 - Dépôts sauvages
 - Incendie au Bois de l'Étang : une situation qui inquiète élus et riverains
 - Élections municipales : une mobilisation des habitants saluée
 - 09 Dossier
 - La vie municipale en toute transparence
 - Budget communal
 - Maintien des taux d'imposition
 - 14 Travaux et cadre de vie
 - Réseau transport collectif francilien été 2026
 - Évolution du réseau de bus
 - Nouvel espace de mémoire au jardin du souvenir
 - Rénovation de l'éclairage public
 - Campagne de stérilisation des chats errants
 - Nouveaux bancs au city stade et au terrain de pétanque
 - 16 Enfance/Jeunesse
 - Sortie au Château de Breteuil
 - Inscriptions à l'accueil de loisirs
 - Participation cartes Imagine R
 - Kermesse
 - 17 Évènements à venir
 - Fête du village
 - Remise des calculettes & CM2 Party
 - Forum des associations
 - Le petit déjeuner citoyen
 - 18 CCAS/Seniors
 - Pass ciné seniors
 - 18 Nos commerçants ont du talent
 - Bienvenue aux nouveaux propriétaires de l'Ami de Pin
 - 19 Vie associative
 - Agenda des associations
- Expression des élus minoritaires**

Magazine d'informations de La Mairie de Le Pin

tiré en 850 exemplaires

Directeur de la rédaction : Lydie Wallez

Rédacteur en chef : Estelle Giardina

Maquette et mise en page : Annabelle Esteban

Impression : Edgar Imprimerie

01 48 11 27 70

Crédits photos : Mairie de Le Pin

Dépôt légal : Juin 2026



RETOUR EN IMAGES



Repas des séniors



Chasse aux œufs





Commémoration du 8 mai



Tournoi de pétanque

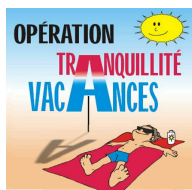


OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Les vacances d'été arrivent à grands pas.

Pensez à vous inscrire à l'**Opération Tranquillité Vacances** via le service en ligne :

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/de-marches-en-ligne/operation-tranquillite-vacances>

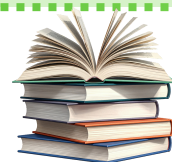


Mis en place en 1974 et disponible dans tous les départements, ce **dispositif gratuit** assuré par la police et la gendarmerie permet de prévenir les cambriolages et les intrusions pendant vos absences, qu'elles soient courtes ou prolongées.

Quelques conseils !

- Équipez votre porte d'une fermeture fiable
- installez des dispositifs adaptés (volets, alarme...)
- Évitez de laisser traîner des outils ou une échelle dans le jardin
- Ne notez pas votre nom et votre adresse sur vos clés
- Ne cachez pas de double sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.
- Évitez de conserver des sommes importantes d'argent chez vous
- Placez vos objets de valeur en lieu sûr, pensez à les recenser et à en conserver des photos
- Faites suivre votre courrier ou demander à un voisin de passer régulièrement pour ouvrir et fermer les volets, afin de simuler une présence
- Restez vigilants sur les réseaux sociaux : ne partagez pas vos dates de vacances !

TRÈS GRANDE COLLECTE SOLIDAIRE



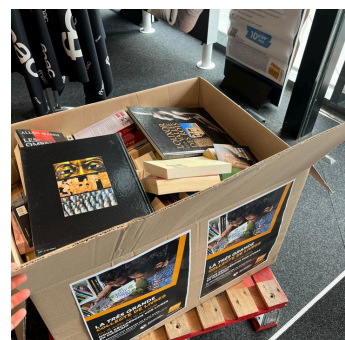
Du **1er avril au 10 mai 2026**, une collecte solidaire de livres a été organisée en mairie en partenariat avec Bibliothèques Sans Frontières.

L'objectif était de **donner une seconde vie aux ouvrages** en les redistribuant à travers différentes actions solidaires.

Tout au long de cette période, nous remercions les nombreux habitants qui se sont mobilisés en déposant des romans, des livres jeunesse ou encore des ouvrages éducatifs au point de collecte installé à l'accueil de la mairie.

Cette mini-collecte a permis de sensibiliser un public plus large à l'importance de l'accès à la lecture pour tous, tout en valorisant l'engagement local en faveur de la solidarité et de l'économie circulaire.

Cette initiative repose sur plusieurs engagements forts. Sur le plan écologique, elle contribue à **réduire le gaspillage** en offrant une nouvelle vie aux livres. Sur le plan social, elle permet de **favoriser l'accès à la lecture**, un outil essentiel d'émancipation et de partage. Elle a également mis en lumière l'implication de la commune dans des **actions culturelles et solidaires**.



RÈGLES DE BON VOISINAGE

Afin de préserver la tranquillité et la propreté de l'espace public, plusieurs règles encadrent les comportements dans la vie quotidienne.



6

Les bruits de chantier sont autorisés entre **7h et 20h, du lundi au samedi, sauf les jours fériés**. Toutefois, des exceptions peuvent être faites en cas d'interventions urgentes d'utilité publique. Concernant les appareils bruyants utilisés pour le bricolage ou le jardinage, leur usage est permis du **lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, et les dimanches ainsi que les jours fériés de 10h à 12h**.



En matière de propreté, les propriétaires doivent **assurer le balayage des trottoirs devant leur habitation** lorsque celui-ci n'est pas pris en charge par la municipalité, sur une largeur équivalente à celle de leur clôture. Par ailleurs, il est strictement **interdit d'abandonner des déchets sur la voie publique**, que ce soit sur les trottoirs, les bancs ou toute autre partie de l'espace public, ce que la commune déplore malheureusement de plus en plus fréquemment.



Les propriétaires d'animaux ont également des obligations. Ils doivent **ramasser les déjections canines sous peine d'une amende de 68 €**. De plus, il est interdit de laisser les animaux causer des nuisances sonores, comme aboyer ou gémir de manière répétée. Il est aussi **interdit de nourrir les animaux** en déposant de la nourriture dans les lieux publics ou les parties communes d'immeubles.



En ce qui concerne le jardinage, il est **interdit de brûler des déchets verts à l'air libre, sous peine d'une amende de 750 €**. La collecte de ces déchets est organisée en porte-à-porte le mercredi après-midi, d'avril à novembre. Enfin, lors de travaux de plantation, il est important de respecter les limites de propriété, notamment en ce qui concerne les haies.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

La collecte des déchets verts est organisée **chaque mercredi après-midi, du 11 mars au 9 décembre**.

Toutefois, durant la période estivale, les modalités sont adaptées : en **juillet et en août, la collecte n'aura lieu qu'une semaine sur deux**. Elle sera assurée aux dates suivantes : les 1er, 15 et 29 juillet, ainsi que les 12 et 26 août.

Nous vous remercions de prendre en compte ces ajustements lors de la présentation de vos déchets.



BONNE FÊTE MAMAN BONNE FÊTE PAPA

À l'occasion de la Fête des Mères, **la commune a invité les enfants du village à adresser un message à leur maman**.

Pour la première fois, **ces mots d'amour ont été diffusés sur les panneaux lumineux du village le dimanche 31 mai**.

Une initiative qui sera également **renouvelée pour la Fête des Pères**.

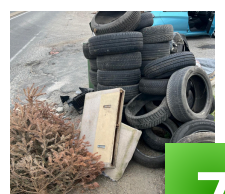
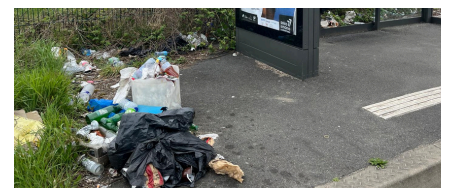
Les messages, tendres, drôles ou émouvants, ont permis de **mettre à l'honneur les familles du village. Une belle manière de célébrer ces journées en donnant la parole aux enfants**.



DÉPÔTS SAUVAGES

Ces derniers temps, la commune fait face à une **recrudescence de dépôts sauvages**. La collecte de ces déchets engendre un coût non négligeable pour la collectivité : à titre d'exemple, les **frais d'enlèvement ont atteint 5 000 € l'an dernier**.

Mettons fin à ces comportements inciviques et **restons vigilants** : nos agents ne sont pas là pour ramasser des déchets abandonnés.



Le fait de déposer, abandonner ou jeter tout type de déchets sur les voies publiques et privées à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation est puni d'une **amende de 5ème classe allant de 1 500 € à 3 000 € en cas de récidive (article R635-8 du Code Pénal)**.

INCENDIE AU BOIS DE L'ÉTANG : UNE SITUATION QUI INQUIÈTE ÉLUS ET RIVERAINS



Le vendredi 8 mai 2026 en soirée, un **important incendie** s'est déclaré chemin du **Bois de l'Étang**, sur le site d'une entreprise de terrassement et de tri de déchets. La Police Municipale, assistée de plusieurs effectifs, est rapidement intervenue sur place aux côtés des Sapeurs-Pompiers. Dès leur arrivée, ils ont pu constater un **épais nuage noir visible depuis plusieurs kilomètres ainsi qu'un feu particulièrement important touchant deux bennes de chantier remplies de déchets divers**, notamment des pneus, matelas, tapis et matériaux combustibles. Les secours ont dû mobiliser pendant plusieurs heures **d'importants moyens d'intervention**, avec l'engagement de plusieurs fourgons incendie et d'un fourgon mousse grande puissance afin de maîtriser le sinistre.

Selon les constatations effectuées sur place, les fumées dégagées présentaient une **forte odeur de plastique brûlé**, suscitant de vives inquiétudes pour les riverains, les activités voisines ainsi que l'environnement immédiat du secteur. Sur place, Monsieur Nuno Ribeiro, maire adjoint en charge notamment de la sécurité, s'est rendu aux côtés des équipes d'intervention afin de suivre la situation.

Ce nouvel incendie intervient dans un contexte particulièrement préoccupant. Les services de Police Municipale indiquent avoir déjà constaté à plusieurs reprises **des faits similaires à cette même adresse au cours des dernières années**. Des riverains avaient également signalé à plusieurs reprises des **pratiques illégales et régulières de jour comme de nuit de brûlage de déchets sur cette propriété**, ne respectant pas **l'arrêté municipal d'interdiction de faire du feu**.

Face à la répétition des incidents et aux inquiétudes croissantes des habitants, **Madame le Maire a adressé une nouvelle requête aux services de l'État**, venant compléter les démarches déjà effectuées auprès des précédents Sous-préfets de Meaux, afin que **des mesures concrètes et durables soient enfin prises pour mettre un terme à ces nuisances et assurer la sécurité du secteur**.

Madame le Maire a déjà été contrainte de déposer une plainte pour **avoir été suivie en voiture, menacée et victime d'intimidation** pour avoir sollicité la Police Nationale suite à des fumées dans ce secteur. Les élus, les habitants du Bois de l'Étang, les structures voisines et l'ensemble des acteurs locaux attendent désormais **des réponses rapides et efficaces pour prévenir tout nouveau sinistre et garantir le respect des règles environnementales et de sécurité publique**.

ÉLECTIONS MUNICIPALES : UNE MOBILISATION DES HABITANTS SALUÉE

Les dernières élections municipales ont confirmé **l'attachement des pinois à la vie locale**, avec une participation de 62,73 %, supérieure à la moyenne nationale (48,10 % au 1er tour).

À l'issue du scrutin, **les Pinois ont renouvelé leur confiance à Lydie Wallez**, entourée d'un conseil municipal de **19 élus mêlant expérience et renouvellement pour porter les projets du village**.

Liste des candidatures	Conduite par	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Sièges au Conseil municipal	Sièges au Conseil communautaire
<u>CONTINUONS POUR LE PIN</u>	Mme Lydie WALLEZ	455	42,60	69,57	16	2
<u>UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE PIN</u>	Mme Nabila FLIH	199	18,63	30,43	3	0

LA VIE MUNICIPALE EN TOUTE TRANSPARENCE

À la rencontre de vos élus

Depuis les élections municipales de mars dernier, la nouvelle équipe municipale s'est engagée à **renforcer la proximité, la transparence et l'efficacité de l'action publique** au service des Pinois.



À sa tête, **Madame le Maire, Lydie Wallez**, assure la conduite des affaires communales avec une **attention constante portée aux habitants**. Profondément attachée au dialogue et à la proximité, elle **accorde une place essentielle à l'écoute des Pinois et au contact direct sur le terrain**. Elle met en œuvre les décisions du conseil municipal, représente la commune et prend les arbitrages nécessaires dans l'intérêt général. Cette fonction implique une **présence régulière et un engagement quotidien** au service de tous.

« Parmi les grandes ambitions que je porte pour ce mandat, il y a celle d'améliorer durablement la situation du Bois de l'Étang afin de rendre ce secteur plus sûr, plus respectueux de l'environnement et plus apaisé pour ses habitants. Les récents incendies liés à des dépôts et destructions de déchets ont une nouvelle fois mis en évidence des situations inacceptables, tant pour les riverains que pour toutes les activités à proximité. Je souhaite que les services techniques municipaux puissent pleinement se réapproprier ce secteur et y intervenir en toute sécurité. Avec détermination, nous continuerons à solliciter les services de l'État et le Préfet afin d'obtenir des réponses concrètes et faire enfin évoluer durablement cette situation. »

Lydie Wallez s'appuie sur cinq adjoints, chacun en charge d'un domaine essentiel, qui œuvrent pour que Le Pin soit **un village vivant** pour ses habitants, **ponctué d'événements festifs fédérateurs**, fort de **commerces de proximité**, d'une **offre de santé variée**, d'un **très large tissu associatif**, et qui ont l'ambition de faire **encore plus notamment pour nos enfants**.



Patrick Paturot assure le suivi des **finances** de la commune avec une **grande rigueur** tout en veillant à la gestion des **ressources humaines** dans un esprit de **bienveillance et d'attention aux équipes**. Son implication contribue à un fonctionnement serein des services, où chacun peut s'épanouir et **s'investir pleinement dans son travail, au service de l'action municipale**.

« Je veille à préserver la bonne santé financière de la commune et à maîtriser son endettement, en cohérence avec les grandes orientations et les investissements portés par la ville.. En tant que premier adjoint, j'assure également l'intérim de Madame le Maire en son absence, garantissant ainsi la continuité de l'action municipale. »

Catherine Lagnès œuvre au pilotage des politiques en faveur de **l'enfance et de la jeunesse**. **Engagée et proche des familles**, elle exerce ses missions avec **écoute, disponibilité et un sourire qui l'accompagne au quotidien** dans son action au service des jeunes Pinois.

« Mon ambition est de toujours faire davantage pour nos jeunes, en leur offrant les meilleures conditions d'accueil et d'épanouissement. Le grand projet de ce début de mandat sera la construction d'un nouveau centre de loisirs, la modernisation de la restauration scolaire, ainsi que la mise en accessibilité de l'école, avec notamment l'installation d'un ascenseur, des aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite, et la climatisation d'une salle collective pour améliorer le confort des enfants. »

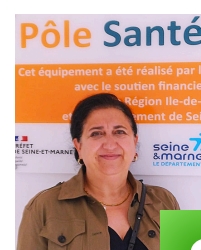


Nuno Ribeiro pilote les domaines essentiels du quotidien des habitants. Présent sur le terrain, il accompagne les **associations** aussi bien lors des événements que dans leurs conseils d'administration, **contribuant ainsi au rayonnement de la vie locale au bénéfice des Pinois**. Engagé également sur les questions de **sécurité**, il travaille en étroite collaboration avec les forces de l'ordre afin de **préserver la tranquillité publique**. Il assure enfin le **suivi des travaux communaux** et pilotera notamment le **projet de réaménagement du centre du village** prévus dans la seconde partie du mandat.

« Ma priorité est d'agir concrètement pour le quotidien des Pinois : soutenir une vie associative dynamique, renforcer la sécurité de tous et accompagner les projets de travaux qui permettront de maintenir durablement la qualité de vie dans notre commune. »

Elisabeth Chhieng souhaite mettre en avant nos artisans, entreprises, autoentrepreneurs et zones d'activités qui participent au **développement économique et au dynamisme du village**, tout en valorisant le **cadre de vie** par la **modernisation des équipements communaux à travers des solutions plus économes et durables** (isolation renforcée, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques). Elle œuvre également au développement du **pôle santé** afin de **consolider une offre médicale déjà riche**.

« Je n'ai qu'un seul leitmotiv : valoriser notre commune au service du bien-être des habitants et du dynamisme de la vie locale. »





Jean-François Page accompagne les **projets d'urbanisme** et engagera la **mise à jour du PLU** afin d'**intégrer les évolutions nécessaires vers des formes d'habitat plus contemporaines et sa mise en compatibilité avec le SDRIF-E**, offrant ainsi des perspectives de développement économique et des ressources fiscales, au profit de la commune et du service rendu aux habitants.

« Après plus de 40 années d'engagement au service des Pinois, et avoir plus récemment travaillé à l'enfouissement des réseaux et au passage à un éclairage 100 % LED, je me suis naturellement posé la question de poursuivre ou non mon action. Mais la mise à jour du PLU et les enjeux d'urbanisme à venir constituent un chantier qui me tient particulièrement à cœur. J'ai la volonté de continuer à y travailler, en mettant au service de la commune toute mon expérience, ma connaissance du territoire et mon expertise. »

Autour d'eux, **les conseillers municipaux issus de la majorité participent pleinement aux décisions et à la mise en œuvre des actions municipales.**

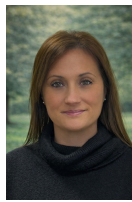
Ensemble, ils forment une équipe soudée, engagée et mobilisée au service des pinois, avec sérieux et proximité, et ont à cœur d'aller à leur rencontre lors des festivités à venir.



Grazyna
Zito



Julien Fort



Stéphanie
Rodriguez



Peter Schiltz



Madison
Podevin



Julien Denis



Maxine
Moris



Karim
Derraz



Sandrine
Rames



Stéphane
Gillot

Des indemnités encadrées et assumées

Les indemnités des élus sont strictement définies par la loi. Le choix d'appliquer le taux maximal autorisé correspond à une réalité concrète : **l'exercice des fonctions de maire et d'adjoint implique un engagement important, souvent en dehors des horaires habituels, avec des responsabilités directes.**

Il ne s'agit pas d'une situation nouvelle. Lors du précédent mandat, l'enveloppe globale atteignait déjà ce niveau, avec une organisation différente. Aujourd'hui, le conseil municipal compte davantage d'élus, ce qui modifie la répartition des responsabilités. Les comparaisons avec d'autres communes doivent être nuancées, chaque collectivité ayant ses propres contraintes et son propre fonctionnement.

Bon à savoir - Être élu local, c'est participer à de nombreuses réunions, suivre des dossiers complexes et rester disponible pour les habitants, souvent en soirée ou le week-end.

Le conseil municipal : fonctionnement et transparence

Le conseil municipal est l'instance où sont prises les principales décisions de la commune, notamment en matière de budget, de projets et de travaux. Son fonctionnement repose sur des règles précises qui garantissent à la fois la qualité des débats démocratiques et l'efficacité des décisions.

Il se **réunit au minimum une fois par trimestre**. Chaque séance fait l'objet d'une **convocation** publiée sur la page d'accueil du site internet de la commune et adressée aux élus dans le respect du délai légal de trois jours francs. Cette convocation est accompagnée d'un ordre du jour détaillé ainsi que de **documents de travail préparatoires, élaborés afin de permettre aux conseillers municipaux d'examiner les dossiers et de statuer en toute connaissance de cause.**

Ces éléments constituent un support indispensable à la préparation des décisions et sont transmis aux élus en amont des séances. **Le budget communal, en particulier, est préparé par l'exécutif — Madame le Maire et l'adjoint en charge des finances — puis soumis au conseil municipal, qui en assure l'examen, le débat et le vote.**

Les **séances du conseil municipal sont publiques** : les habitants peuvent y assister librement, ce qui contribue pleinement à la transparence de la vie locale et au bon fonctionnement démocratique de la commune.

Infos pratiques – Le quorum au conseil municipal de Le Pin

Le quorum correspond au nombre minimum d'élus présents permettant de délibérer valablement. Composé de 19 élus, le conseil municipal ne peut prendre de décisions que si plus de la moitié de ses membres en exercice sont présents, soit au moins 10 conseillers municipaux.

Si ce quorum n'est pas atteint en début de séance, le conseil municipal ne peut pas délibérer. Une nouvelle convocation doit alors être adressée afin de permettre la tenue d'une nouvelle réunion.

Des règles de débat encadrées et démocratiques

Le conseil municipal est un **lieu de débats et de décisions**. Il permet l'expression de points de vue différents, le désaccord faisant partie du fonctionnement démocratique de l'assemblée. Les échanges doivent toutefois s'y dérouler dans le respect et la courtoisie, avec un ton adapté.

Le règlement intérieur fixe les modalités des échanges entre élus. Il n'existe pas de règle unique applicable partout. Chaque conseil municipal adapte son organisation dans le respect de la loi. Les délais pour poser des questions par les conseillers ou l'encadrement du temps de parole permettent d'assurer des débats clairs et organisés. **Ces règles garantissent à la fois le droit d'expression des élus et le bon déroulement des séances.**

Le procès-verbal : comprendre son rôle

Le procès-verbal du conseil municipal a pour objectif de restituer les échanges et les décisions.

Il ne s'agit pas d'une retranscription mot à mot, mais d'une synthèse fidèle permettant à chacun de comprendre les débats.

Les formulations peuvent être adaptées pour garantir leur lisibilité, sans en modifier le sens.

Focus - Le procès-verbal est approuvé lors de la séance suivante du conseil municipal, puis publié. Il constitue alors le document officiel retraçant les décisions et échanges de la réunion.

Le rôle de la Directrice générale des services

La Directrice Générale des Services est présente lors des séances pour **assurer un appui technique et administratif**. Elle n'intervient ni dans les débats ni dans les votes. Sa présence, **conforme aux textes, contribue au bon déroulement des réunions.**

Une organisation adaptée à notre strate

Le Pin compte environ 1 539 habitants et relève donc du **régime des communes de moins de 3 500 habitants**. À ce titre, certaines règles de fonctionnement des conseils municipaux diffèrent de celles applicables aux communes plus importantes.

La **loi encadre strictement cette organisation** et prévoit notamment que certaines obligations ne s'appliquent pas à cette strate, comme **la mise à disposition d'un local dédié aux élus d'opposition, qui n'est pas obligatoire** dans les communes de notre taille.

La Communauté de communes Plaines et Mont de France et son conseil communautaire

Le conseil communautaire de la **Communauté de communes Plaines et Mont de France (CCPMF)** est l'organe délibérant de notre intercommunalité. Il réunit les représentants des communes membres et se prononce sur les grandes orientations et décisions relevant des compétences communautaires.

La CCPMF exerce plusieurs compétences structurantes, en matière de **développement économique et d'aménagement du territoire, d'assainissement, d'environnement, de gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI), de la santé, de la petite enfance ainsi que du tourisme**. Elle intervient également plus largement dans l'organisation et l'aménagement du territoire afin d'assurer une cohérence des politiques locales à l'échelle intercommunale.

Au sein de ce conseil communautaire, la commune est représentée par Mme le Maire **Lydie Wallez** et M. **Patrick Paturot**. Mme Lydie Wallez occupe par ailleurs une **vice-présidence** au sein de la CCPMF, en **charge de la vie économique**, lui confiant ainsi la responsabilité du **pilotage des actions en faveur du développement économique et de l'aménagement du territoire** et M. Paturot est **délégué auprès du SMAEP de Lagny-sur-Marne et vice président**.



L'expression des élus de l'opposition

Un espace leur est réservé dans le bulletin municipal trimestriel.

Cette tribune leur permet de **s'exprimer librement, dans un cadre défini**.



Nabila Flih



Fabrice
Loubier



Laurianne
Thomas

Le saviez-vous ? Dans un souci de transparence, les documents administratifs de la commune sont consultables en mairie, aux horaires d'ouverture et sur rendez-vous préalable. La commune n'est pas tenue d'en assurer la numérisation lorsqu'ils n'existent pas sous format électronique. Toutefois, une copie papier peut être délivrée sur demande, moyennant les frais de reproduction en vigueur. Les rendez-vous de consultation sont fixés en accord avec les services municipaux afin d'assurer le bon fonctionnement du service public. À ce titre, il est attendu que les créneaux convenus soient respectés. En cas d'empêchement, il appartient aux personnes concernées d'en informer la mairie afin de permettre une réorganisation du service. Ce cadre vise à concilier le droit d'accès aux documents publics avec les contraintes d'organisation de la collectivité.

BUDGET COMMUNAL

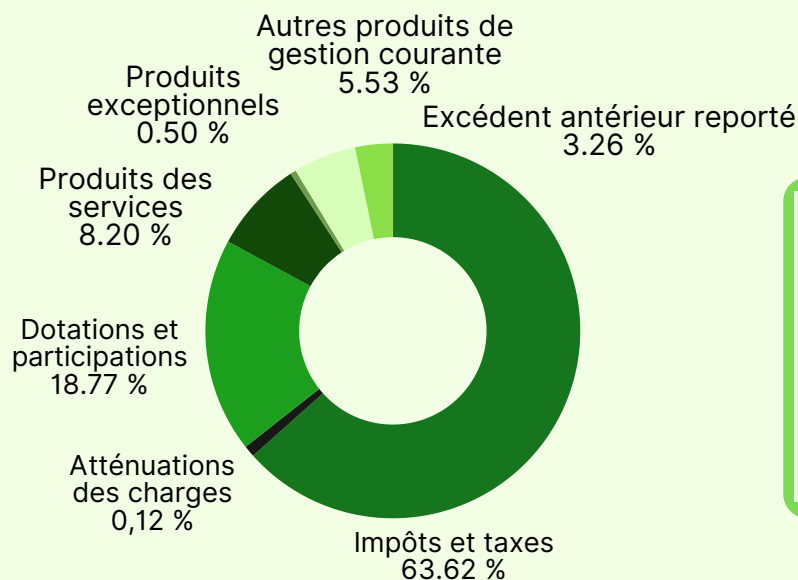
Le **budget primitif** constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est établi en deux parties, une **section fonctionnement** et une **section investissement**. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.



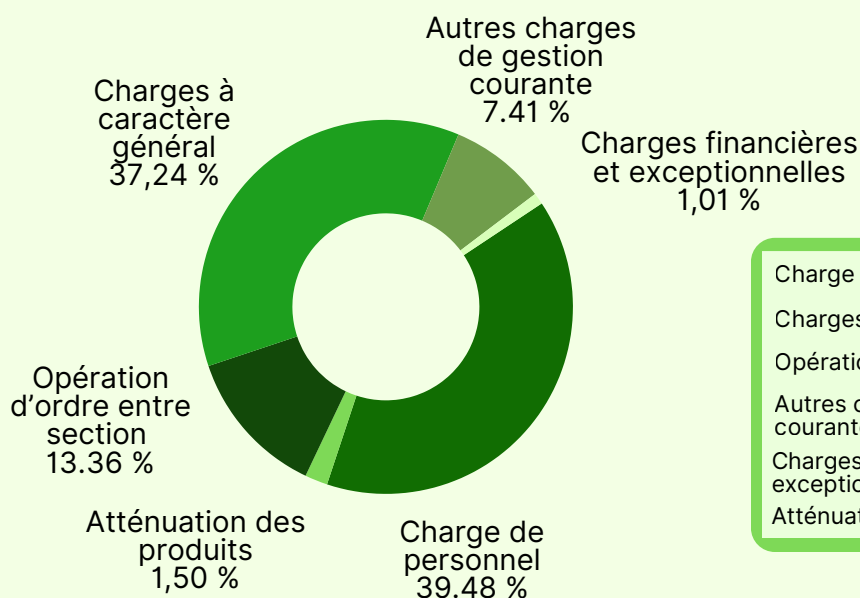
Après le débat d'orientation budgétaire du 17 avril, le budget primitif de Le Pin a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 22 avril dernier, **avec un budget équilibré à hauteur de plus de 3,52M €.**

Section Fonctionnement

La section fonctionnement concerne les **dépenses** et les **recettes** liées à la **gestion courante de la collectivité**. L'excédent dégagé ici est utilisé pour deux points principaux, d'une part **rembourser le capital emprunté** et d'autre part **autofinancer les investissements**, nous permettant ainsi de financer nos projets de croissance et de développement.

Recettes de fonctionnement

Excédent antérieur reporté	85 521.56 €
Impôts et taxes	1 667 355 €
Dotations et participations	491 876 €
Produits des services	215 000 €
Produits exceptionnels	12 949.44 €
Autres produits de gestion courante	145 000 €
Atténuations des charges	3 000 €

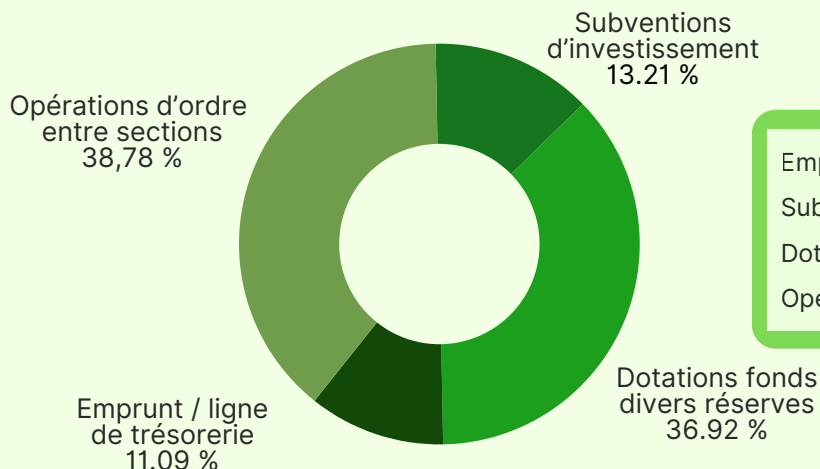
Dépenses de fonctionnement

Charge de personnel	1 034 700 €
Charges à caractère général	975 800 €
Opération d'ordre entre section	350 000 €
Autres charges de gestion courante	194 267 €
Charges financières et exceptionnelles	26 500 €
Atténuation des produits	39 435 €

Section Investissement

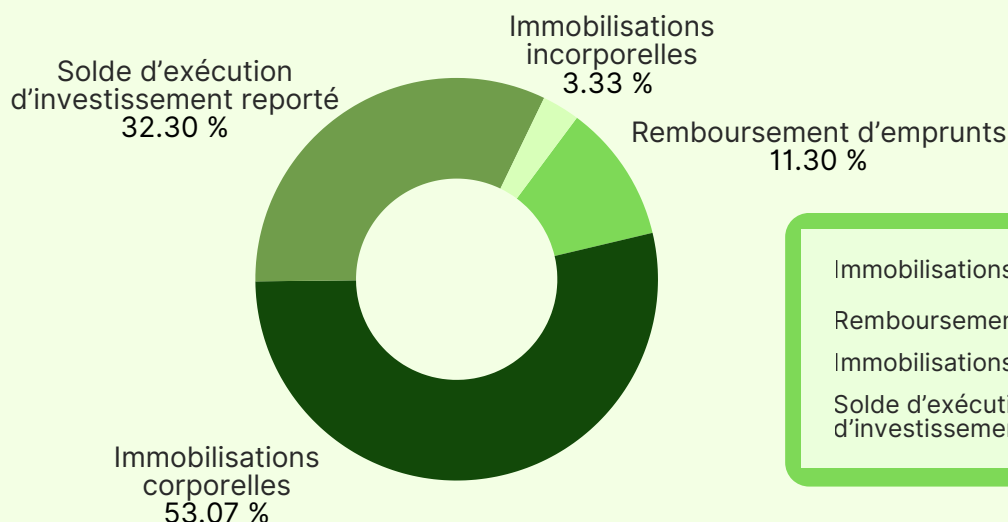
La section Investissement concerne les opérations qui contribuent à **accroître ou diminuer la valeur du patrimoine** de la collectivité qui sont définies dans le temps.

Recettes d'investissement



Emprunt / ligne de trésorerie	100 000 €
Subventions d'investissement	119 210,40 €
Dotations fonds divers réserves	333 255 €
Opérations d'ordre entre sections	350 000 €

Dépenses d'investissement



Immobilisations corporelles	479 000 €
Remboursement d'emprunts	102 000 €
Immobilisations incorporelles	30 000 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	291 465,40 €

MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION



Après deux années de baisse consécutives, la commune a stabilisé ses taux en 2019. Depuis, **la municipalité maintient les taux d'imposition pour la 7^e année consécutive**. Ainsi, aucune hausse des impôts communaux n'a été appliquée depuis 2019, y compris après la réforme de la taxe d'habitation en 2022, afin de **soutenir la dynamique locale et préserver le pouvoir d'achat des Pinois**.

Alors que de nombreuses communes ont dû faire face à la suppression de la taxe professionnelle, à la crise économique et à la hausse des coûts de l'énergie et des fluides, en répercutant ces charges sur les contribuables, **Madame le Maire et les élus ont choisi de ne pas impacter les habitants**.

Cette **stabilité est rendue possible grâce à une gestion financière rigoureuse et priorisée, ainsi qu'à une recherche constante de subventions**.

2024 a été consacrée au Pôle Santé ; 2025 à la sécurité avec l'aménagement de la rue de Courtry au droit du pôle médical, la création de places de stationnement et le développement de la vidéosurveillance.

L'année **2026 sera orientée autour de l'enfance et du périscolaire** afin d'améliorer l'accueil des jeunes Pinois, ainsi que sur le **renforcement de l'informatique et du numérique en mairie**, avec le renouvellement des postes de travail, de nouveaux outils bureautiques, un serveur modernisé et la mise à niveau des équipements informatiques, pour améliorer l'efficacité des services et la qualité du service rendu aux administrés.

RÉSEAU TRANSPORTS COLLECTIFS FRANCILIEN ÉTÉ 2026

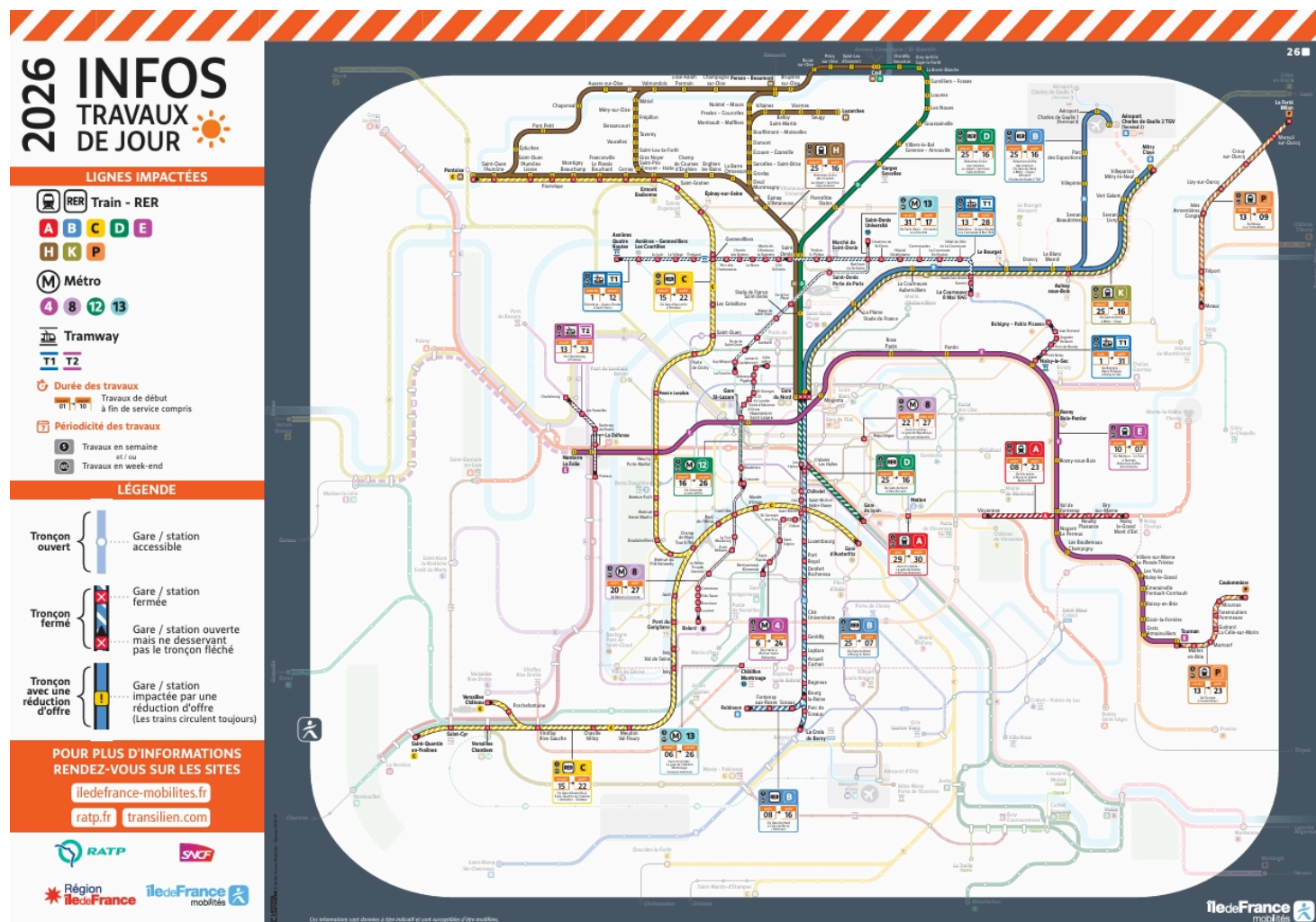


Afin de **poursuivre la modernisation du réseau de transports collectifs franciliens et le maintenir**, des travaux d'ampleur seront réalisés cet été par la RATP Gestionnaire d'infrastructures, SNCF Réseau, SNCF Voyageurs et SNCF Gares & Connexions.

En 2026, ces travaux d'été seront particulièrement impactant. **De nombreuses lignes seront interrompues, d'autres connaîtront des réductions d'offre**, sur des périodes pouvant s'étendre sur plusieurs semaines. Consciente des difficultés que les usagers vont rencontrer, Île-de-France Mobilités fait tout son possible pour informer les voyageurs et leur apporter des conseils adaptés.

Le détail des principales perturbations prévues **entre le 1er juillet et le 31 août 2026** est présenté dans la carte ci-jointe. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site d'Île-de-France Mobilités.

Pour les perturbations les plus importantes, des conseils de report sur les autres lignes du réseau ou vers les bus de remplacement qui seront mis en place, seront communiqués prochainement par Île-de-France Mobilités.



ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE BUS

À compter du **13 juillet 2026**, le réseau de bus du territoire Marne et Brie évolue avec une **nouvelle numérotation des lignes et une restructuration de l'offre de transport**. Cette démarche, portée par Île-de-France Mobilités et Keolis, vise à rendre le réseau plus simple, plus lisible et plus facile à utiliser pour les voyageurs.



Les lignes concernées adopteront progressivement une numérotation harmonisée à l'échelle régionale, permettant d'**identifier plus facilement chaque ligne** dans les outils de recherche et applications de mobilité. Certaines lignes conserveront leur numéro actuel, tandis que d'autres seront renommées selon une logique territoriale cohérente.

Cette évolution s'accompagne également d'ajustements sur le réseau : **optimisation des horaires, amélioration des fréquences et adaptation des itinéraires** afin de mieux répondre aux besoins des habitants et aux usages quotidiens.

Une large campagne d'information sera déployée courant juin : affichages dans les bus et aux arrêts, flyers, communication digitale, présence d'agents sur le terrain et informations dans les établissements scolaires. Les habitants sont invités à se tenir informés afin d'anticiper sereinement ces changements.

NOUVEL ESPACE DE MÉMOIRE AU JARDIN DU SOUVENIR

La commune a récemment procédé à l'achat et à l'installation d'un **nouveau columbarium** au Jardin du Souvenir.



Réalisé en granit rose, cet équipement s'intègre harmonieusement dans cet espace de recueillement. Il comprend **10 emplacements destinés à accueillir les urnes cinéraires**, offrant ainsi aux familles un lieu digne et paisible pour honorer la mémoire de leurs proches.

Cet aménagement s'inscrit dans la volonté de la municipalité **d'accompagner les évolutions des pratiques funéraires tout en veillant à préserver la sérénité et le respect de ce lieu**. Il constitue également une première étape, en attendant la végétalisation des allées du cimetière et la création d'un nouvel accès au Jardin du Souvenir.

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Grâce à votre soutien, **le projet de remplacement des projecteurs du stade de football a été sélectionné parmi les lauréats de la 7^e édition du Budget participatif écologique**.

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures communales et de la modernisation de l'éclairage public, la commune de Le Pin engage la rénovation complète de l'éclairage du stade Roger Briançon. Ce projet s'inscrit dans la continuité d'une **politique municipale engagée depuis plusieurs années en faveur de la transition énergétique**, après le passage à 100 % de l'éclairage public en LED sur l'ensemble du village.

Cette opération est réalisée **avec le soutien financier de la Région Île-de-France à hauteur de 10 000 €**. Le montant total des travaux s'élève à 36 970,80 € TTC. Elle illustre la **volonté constante de la commune de mobiliser les dispositifs de financement extérieurs pour améliorer les équipements sans alourdir les finances locales**.

Les **travaux seront réalisés au cours du 2^e semestre 2026** par l'entreprise Groupe BIR. Ils permettront de **moderniser l'éclairage du stade en améliorant la qualité lumineuse, le confort des utilisateurs et la sécurité des pratiques sportives, tout en poursuivant la réduction de la consommation énergétique** des installations communales.

Cette rénovation permettra ainsi d'améliorer durablement les conditions d'utilisation du stade, de renforcer la sécurité des usagers et de confirmer la cohérence d'une politique énergétique globale menée sur l'ensemble des équipements publics de la commune.



CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

En 2026, la campagne de stérilisation des chats errants n'a donné lieu à aucune capture, contrairement à l'année **2025 où un mâle et une femelle avaient pu être pris en charge.**

Cette absence de captures peut s'expliquer par plusieurs facteurs : nos campagnes annuelles, la diminution de la population féline sur le secteur, la modification des habitudes des animaux.

Malgré ce résultat positif, la poursuite des actions de sensibilisation et de suivi reste essentielle afin de **prévenir toute nouvelle prolifération et garantir le bien-être animal sur le long terme.**

NOUVEAUX BANCs AU CITY STADE ET AU TERRAIN DE PÉTANQUE



Quatre nouveaux bancs en bois ont été **créés et installés au niveau du city stade et du terrain de pétanque.** Ces équipements permettront aux habitants, accompagnateurs et joueurs de bénéficier d'un espace plus confortable et convivial.

Ces bancs ont été **entièrement réalisés par nos agents du service technique.** Nous tenons à les remercier chaleureusement pour la qualité de leur travail et leur engagement au service du cadre de vie des habitants.

ENFANCE / JEUNESSE

SORTIE AU CHÂTEAU DE BRETEUIL

Le **vendredi 10 avril** dernier, les élèves de maternelle ont participé à une **sortie scolaire au Château de Breteuil** autour du thème des contes, en lien avec leur programme pédagogique de l'année.

À travers la découverte des **mis en scène inspirées des contes de Charles Perrault**, les enfants ont pu retrouver des personnages et des histoires étudiés en classe.



INSCRIPTIONS À L'ACCUEIL DE LOISIRS

Nous vous rappelons que les inscriptions à l'accueil de loisirs pour la **période estivale** se clôturent le **mercredi 1er juillet** pour la **dernière semaine du mois d'août.**

L'accueil sera fermé les trois premières semaines d'août.

Les congés débutent le **samedi 4 juillet.**

Pour inscrire votre enfant, rendez-vous sur votre **portail famille** sur le logiciel 3D Ouest.



PARTICIPATION CARTES IMAGINE R

Comme l'année précédente, la municipalité souhaite participer au remboursement partiel de la carte Imagine R à hauteur de :

- **30 €** pour les **collégiens**
- **50 €** pour les **lycéens**
- **150 €** pour les **étudiants post bac**

Des aides sont également possibles de la part du Département de Seine-et-Marne et de la Région Ile-de-France avec l'application LABAZ

KERMESSE



La kermesse, avec le soutien de la mairie (cours de l'école et sanitaires à disposition), s'est tenue le **samedi 30 mai 2026**. Ouverte à tous, familles, élèves et habitants, cette journée conviviale a permis de partager un bon moment ensemble.

Au programme : stands de jeux, tombola, maquillage, crêpes, glaces, food trucks et même un espace dédié aux plus petits. Tous les participants ont été récompensés, et les tickets étaient proposés au tarif de 1€.

Cet événement festif a également eu une dimension solidaire : **la totalité des bénéfices doit être reversé au profit de la coopérative scolaire.**

Organisée par l'association de parents d'élèves FCPE, en collaboration avec les parents d'élèves et d'autres bénévoles, la kermesse a été une belle occasion de se retrouver et de soutenir la vie de l'école dans une ambiance festive.

ÉVÈNEMENTS À VENIR

FÊTE DU VILLAGE

La fête du village se tiendra le samedi 13 juin 2026 à partir de 18h au stade Roger Briançon, dans une **ambiance chaleureuse et familiale** placée sous le **signe du partage et de l'esprit village.**

Véritable temps fort de la vie communale, cette soirée est l'occasion de se retrouver entre habitants, familles et amis, et de **faire vivre ensemble un moment simple et fédérateur.**

Au programme : un grand pique-nique avec plusieurs food trucks, de la musique et des animations pour les enfants afin que chacun profite pleinement de la soirée. Un feu d'artifice viendra clôturer l'événement aux alentours de 23h et illuminer le ciel du village.

Afin de profiter confortablement de ce moment, pensez à **apporter vos tables et chaises de pique-nique**, ainsi que, pour les plus courageux, **couvertures, plaids et nappes.**

Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux pour **partager cette belle soirée et renforcer les liens qui font vivre notre village.**



ÉVÈNEMENTS À VENIR



REMISE DES CALCULETTES CM2 PARTY

La remise des calculettes et la traditionnelle CM2 Party encadrées par nos élus et agents municipaux sont programmées le **vendredi 26 juin prochain à partir de 18h30 en Salle des Fêtes.**

Les parents des enfants concernés recevront prochainement l'invitation par mail.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations aura lieu le **dimanche 6 septembre de 10h à 17h à la Salle Polyvalente.**

Ne manquez pas l'occasion de venir tester de nombreuses activités et pourquoi pas vous inscrire pour la saison prochaine !

LE PETIT DÉJEUNER CITOYEN

La municipalité organise le **premier petit-déjeuner citoyen, le samedi 12 septembre à 10h** en salle du conseil en mairie, dans une volonté de **renforcer les échanges de proximité avec les habitants et de poursuivre les engagements pris en faveur d'une meilleure information et concertation autour des projets communaux.**

Ce moment convivial sera **l'occasion pour les Pinois de rencontrer leurs élus** et d'échanger librement sur les **projets portés par la majorité municipale, les actions en cours et les perspectives pour la commune.**

Il s'agit d'un temps simple et direct, pensé pour **favoriser le dialogue et recueillir les remarques et propositions des habitants.**

Une **attention particulière sera portée aux nouveaux habitants**, chaleureusement invités à participer afin de faciliter leur arrivée dans la commune et leur permettre de mieux connaître la vie locale.

L'événement est **ouvert sur inscription auprès de la mairie, afin d'assurer une organisation adaptée et un accueil dans les meilleures conditions.**

Autour d'un petit-déjeuner partagé, chacun pourra ainsi **s'informer, poser ses questions et échanger avec les élus** dans un cadre convivial et accessible à tous.



PASS CINÉ SÉNIORS



Le CCAS de la mairie a mis en place un **partenariat avec le cinéma Le Cinq de Lagny-sur-Marne** et propose aux séniors de **plus de 65 ans** une **séance mensuelle** parmi trois films choisis directement par le cinéma.

Le tarif sera de **3.50 € par personne**. Le CCAS prend en charge une partie du prix du billet. Pour bénéficier de cet avantage tarifaire, les séniors devront justifier de leur âge et de leur appartenance à la commune au moyen d'une **pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.**

CCAS/SENIORS

Les films seront communiqués via Facebook, Panneau Pocket, Instagram et le site internet dès que le cinéma nous les aura indiqués.

BIENVENUE À LA NOUVELLE DIRECTION DE « L'AMI DE PIN »

Depuis mi-mars, le bar-tabac-brasserie « **L'Ami de Pin** » est sous une nouvelle direction. Les gérants souhaitent faire de ce lieu **un endroit convivial et accueillant pour les habitants. Une cuisine traditionnelle est proposée du lundi au vendredi, de 12h à 14h30.** Horaires : du lundi au vendredi de 7h à 20h, le samedi de 8h30 à 20h30 et le dimanche de 8h30 à 14h30.

Nous leur souhaitons la **bienvenue dans notre village et leur souhaitons beaucoup de succès dans cette aventure.**

À noter, le service de dépôt et retrait de colis n'est désormais plus proposé.



VIE ASSOCIATIVE

AGENDA DES ASSOCIATIONS

JUN

Mardi 02

Jeudi 04

Dimanche 07

Dimanche 07

Après-midi chorale - Loisirs et Culture

Repas de fin d'année - Instant Détente

Rallye touristique - Loisirs et Culture

Mugen Challenge - Modélisme

Mardi 09

Après-midi jeux - Loisirs et Culture

Mardi 16

Après-midi chorale - Loisirs et Culture

Samedi 20

Samedi 20

Gala de danse - ADSS

Fête du club - AS Le Pin Gymnastique

Mardi 23

Samedi 27

Samedi 27

Après-midi jeux - Loisirs et Culture

Démonstrations de danse - Petits Rats & Co

Finale du tournoi interne - Tennis

EXPRESSION DES ÉLUS MINORITAIRES

Groupe « un nouveau souffle pour Le Pin »

Nous, élus d'opposition « Un nouveau souffle pour Le Pin », déplorons un début de mandat marqué par un manque de transparence et de dialogue. Refus d'une permanence pour accueillir les habitants, refus d'accès au grand livre des comptes par article avant le vote du budget : comment exercer notre rôle dans ces conditions ?

Des habitants nous alertent sur des difficultés concrètes, notamment pour des démarches essentielles, y compris l'accès à certains services. Des associations, malgré des dossiers déposés dans les délais, se heurtent à des refus tardifs et incompréhensibles. Une commune ne peut fonctionner ainsi aujourd'hui.

Lors du dernier conseil municipal, consacré au budget, nous avons quitté la séance faute d'avoir obtenu les éléments demandés. Nous refusons de voter à l'aveugle, sans informations complètes.

Nous avons également voté contre l'augmentation des indemnités des élus, décision légale mais non indispensable, qui représentera plus de 80 000 € par an pour la commune.

Malgré ce contexte, nous resterons mobilisés pour défendre la transparence, l'intérêt des Pinois et porter votre voix. La vie locale doit rester ouverte et respectueuse des habitants, dans un esprit démocratique.

Nabila FLIH

Conseillère municipale de l'opposition



ÉVÈNEMENT

Dimanche 6 septembre 2026

Forum des Associations

Démonstrations
tout au long de la journée
Restauration sur place

Salle Polyvalente - 10h - 17h

<https://mairiedelepjn.fr/>

 mairiedelepjn

 mairiedelepjn77

 Panneau
Pocket